

CARTES DE PÊCHE 2025

Comment se procurer la carte de pêche ?

- En ligne sur www.cartedepeche.fr
- Chez l'un des nombreux dépositaires du département (voir page 46)
- Après de la Fédération Départementale ou de votre AAPMA



En prenant une carte de pêche dans les Hautes-Pyrénées, vous devenez membre d'une des 18 AAPMA du département. La carte de pêche est strictement personnelle. Pour être valable, elle doit être entièrement lisible et accompagnée d'une photo. Tout pêcheur doit être en possession de sa carte de pêche et d'une pièce justifiant son identité. En cas de perte de ces documents, vous devez vous mettre en rapport avec votre Fédération.

Attention, l'AAPPMA La Gaule Louronnaise est non réciprocaire.

112€

**Carte «Personne Majeure»
INTERFEDERALE**

Pêche dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements

CPMA : 32.40€ - RMA : 8.80€
FD et AAPPMA : 44.80€
Club Halieutique : 26.00€



86€

**Carte «Personne Majeure»
Pêche uniquement dans les cours d'eau des Hautes-Pyrénées.**

Non valable pour les lacs et les autres départements (voir timbre halieutique).

CPMA : 32.40€
RMA : 8.80€
FD et AAPPMA : 44.80€




41€

Carte découverte Femme

Pêche dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements.
Limitée à une seule ligne.

CPMA : 10.40€
RMA : 8.80€
FD et AAPPMA : 21.80€




26€

Carte «Personne Mineure»

Permet aux jeunes de moins de 18 ans (au 1^{er} janvier de l'année) de pêcher dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements.

CPMA : 6.20€
FD et AAPPMA : 19.80€



7€

Carte découverte - de 12 ans

Permet aux jeunes de moins de 12 ans (au 1^{er} janvier de l'année) de pêcher dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements. **Limitée à une seule ligne.**

CPMA : 1.00€
FD et AAPPMA : 6.00€




36€

Carte «Hebdomadaire»

Permet la pêche pendant **7 jours consécutifs** dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées avec réciprocité dans 91 départements.

CPMA : 10.40€
RMA : 3.80€
FD et AAPPMA : 21.80€




18€

Carte Journalière

Permet la pêche pendant une journée dans les cours d'eau et lacs des Hautes-Pyrénées uniquement.

CPMA : 4.10€
RMA : 1.00€
FD et AAPPMA : 12.90€



40€

Timbre Halieutique

En complément de la carte «personne majeure», il donne droit à la réciprocité interdépartementale et à la pêche dans les lacs des Hautes-Pyrénées.

Club Halieutique : 40.00€



*CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatiques (FNPF)

*RMA : Redevance pour la protection des milieux aquatiques (Agence de l'Eau)